

SA SEM Energies Loire « Soleil : SOLidarité Energies Innovation Loire »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2021

Aux Associés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SA SEM Énergies Loire Soleil relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, ont porté selon notre jugement professionnel, sur les options retenues dans le choix des méthodes comptables ou dans les modalités de mise en œuvre lorsqu'elles ont des incidences majeures sur le résultat, la situation financière ou la présentation d'ensemble des comptes de la société.

Nous avons vérifié en particulier la réciprocité des comptes courants d'associés, le décompte des intérêts sur comptes courant d'associés, la séparation des exercices et apprécié l'évaluation des provisions attachées

Nous n'avons pas de remarques particulières à formuler

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D 441-4 du Code de Commerce, pris en application de l'article L-441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et

sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A FIRMINY
Le 09/06/2022

B. DESGACHES
Commissaires aux comptes



B. DESGACHES
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT
ACTIF CIRCULANT
ACTIF IMMOBILISE
CAPITAUX PROPRES
DETTES (4)
REVOIS

Désignation de l'entreprise SEM ENERGIES LOIRE "SOLEIL SOLIDAR.Energie Néant *
 Adresse de l'entreprise 4 AVENUE ALBERT RAIMOND 42270 ST PRIEST EN JAREZ
 Numéro SIRET * 5 2 8 1 6 5 8 9 7 0 0 0 3 4
 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 1		3 1 1 2 2 0 2 0	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * 010		012				
	{ Autres * 014		016				
	Immobilisations corporelles * 028	423 371	030	159 621	263 750	280 553	
	Immobilisations financières * (1) 040	921 460	042	5 111	916 350	836 944	
	Total I (5) 044	1 344 831	048	164 732	1 180 100	1 117 497	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production * 050	18 334	052		18 334		
	Marchandises * 060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes 064		066				
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* 068	19 944	070		19 944	46 101	
		{ Autres * (3) 072	904 578	074	3 986	900 593	791 642
	Valeurs mobilières de placement 080		082				
	Disponibilités 084	1 016 005	086		1 016 005	1 205 792	
	Charges constatées d'avance * 092	1 761	094		1 761	3 028	
	Total II 096	1 960 623	098	3 986	1 956 637	2 046 563	
	Total général (I+II) 110	3 305 454	112	168 717	3 136 737	3 164 059	
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
Capital social ou individuel * 120				2 870 190	2 870 190		
Ecart de réévaluation 124							
Réserve légale 126							
Réserves réglementées* 130							
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131) 132					
Report à nouveau 134				(44 144)	(35 392)		
Résultat de l'exercice 136				(673)	(8 752)		
Provisions réglementées 140							
Total I 142				2 825 374	2 826 046		
Provisions pour risques et charges 154							
Emprunts et dettes assimilées 156				247 218	263 569		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164							
Fournisseurs et comptes rattachés * 166				23 402	28 756		
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169) 172		40 744	45 688		
Produits constatés d'avance 174							
Total III 176				311 363	338 013		
Total général (I + II + III) 180				3 136 737	3 164 059		
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an 193			(4) Dont dettes à plus d'un an 195			
(2)	Dont créances à plus d'un an 197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182	95 516		
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs 199			(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaires obligatoires articles 302, 303 et 304 du Code de Commerce et articles 102, 103 et 104 du Code de Procédure des Impôts		Désignation de l'entreprise		SOLIDAR F		Exercice clos le		Exercice clos le		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		ENERGIES LOIRE "SOLEIL"		SOLIDAR F		2021		2020		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210				
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
			services *	217		218		32 796	67 432	
		Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		18 334	
	Production immobilisée *					224				
	Subventions d'exploitation reçues					226				
	Autres produits					230		9 738	60	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232		60 867	67 492
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			
		Variation de stock (marchandises) *					236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240				
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : mobilier - immobilier)				242		32 262	35 542	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	584	244		977	1 131	
Rémunérations du personnel *						250		32 153	24 178	
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		12 428	9 317	
Dotations aux amortissements *						254		21 262	21 168	
Dotations aux provisions						256		3 986		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		260					
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					1	1	
Total des charges d'exploitation (II)						264		103 070	91 336	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		(42 202)	(23 844)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					(III) 280		50 407	19 582	
	Produits exceptionnels					(IV) 290		6 689		
	Charges financières					(V) 294		9 026	4 490	
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300		6 540		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39, quinquies D)		348		(VI) 306				
	Impôts sur les bénéfices *					(VII) 310				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310		(673)	(8 752)	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312		314	673	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
	Provisions non déductibles *						322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cotes-ets d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprise nouvelles 44, articles	986	Zone franche urbaine	987	Zones de reconstruction de la défense	127	Zones de revitalisation rurales	138	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, articles)	981	Jeune entreprise innovante (44, se. les A)	989	Art. 41 bis de la loi n° 41 du 6 août 2012	991				
	Divers (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Art. 41 bis de la loi n° 41 du 6 août 2012	346	Bassins urbains à dynamiser (BUD) (art. 44 septuies)	992	350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						993			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		354	673	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356			
	Déficits antérieurs reportables : * 4.3...9.0.5 dont imputés sur le résultat :								360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370		372	673	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepju Quatrain

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 136 736.95 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 32 795.64 Euros et dégageant un déficit de 672.62- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

B. DESGACHES
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	12
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	12
Permanence ou changement de méthodes	13
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	13
Etat des amortissements	13
Etat des provisions	14
Etat des échéances des créances et des dettes	14
Composition du capital social	15
Evaluation des immobilisations corporelles	15
Evaluation des amortissements	15
Titres immobilisés	15
Créances immobilisées	15
Evaluations des produits et en cours	15
Variation détaillée des stocks et des en-cours	16
Evaluation des créances et des dettes	16
Produits à recevoir	16
Charges à payer	16
Charges et produits constatés d'avance	16
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	17
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	17
Liste des filiales et participations (modèle simplifié)	17

C. DESGACHES
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	423 358		11 000
TOTAL	423 358		11 000
Autres participations	377 200		80 600
Autres titres immobilisés	433 375		
Prêts, autres immobilisations financières	26 369		30 285
TOTAL	836 944		110 885
TOTAL GENERAL	1 260 302		121 885

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		10 987	423 371	423 371
TOTAL		10 987	423 371	423 371
Autres participations			457 800	457 800
Autres titres immobilisés			433 375	433 375
Prêts, autres immobilisations financières		26 369	30 285	30 285
TOTAL		26 369	921 460	921 460
TOTAL GENERAL		37 356	1 344 831	1 344 831

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	142 805	21 262	4 446	159 621
TOTAL	142 805	21 262	4 446	159 621
TOTAL GENERAL	142 805	21 262	4 446	159 621

F. DESGACHES
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	21 262				
TOTAL	21 262				
TOTAL GENERAL	21 262				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières		5 111			5 111
Autres provisions pour dépréciation		3 986			3 986
TOTAL		9 096			9 096
TOTAL GENERAL		9 096			9 096
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		3 986			
financières		5 111			

Provision sur autres immobilisations financières :

Provision pour dépréciation intérêts courus sur obligations

Autres provisions pour dépréciation :

Provision pour dépréciation comptes courants d'associés

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	30 285	30 285	
Autres créances clients	19 944	19 944	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 532	6 532	
Groupe et associés	880 958	880 958	
Débiteurs divers	17 088	17 088	
Charges constatées d'avance	1 761	1 761	
TOTAL	956 569	956 569	

D. DESGACHES
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	431	431		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	246 787	16 516	69 837	160 434
Fournisseurs et comptes rattachés	23 402	23 402		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 529	2 529		
Autres impôts taxes et assimilés	715	715		
Groupe et associés	37 500	37 500		
TOTAL	311 363	81 092	69 837	160 434
Emprunts remboursés en cours d'exercice	16 144			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	15.0000	191 346			191 346

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	20 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

B. DESGACHES
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Approvisionnements				
Production				
Production en cours				
- Etudes	18 334		18 334	
Total III	18 334		18 334	
Production stockée (ou déstockage de production) (II + III)			18 334	

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	19 944
Autres créances	16 247
Total	36 191

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	431
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 402
Dettes fiscales et sociales	399
Total	24 232

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 761
Total	1 761

B. DESGACHES
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		50 407
Dont entreprises liées		50 407

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- PILAT SOLAIRE (ex.clos 31/12/20)	69 441	60.00	46 601
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- SAS LES AILES DE TAILLARD (ex.clos 31/12/2021)	42 121	25.00	21 538
- SAS CENTRALES VILLAGEOISES DE LA - REGION DE CONDRIEU (ex.clos2021)	133 232	7.35	7 569
- SAS METHAMOLY (ex.clos 31/12/2021)	1 050 610	11.40	209 848
- SAS ADVIVO SOLAIRE (ex.clos 31/12/2020)	249 290	35.00	5 126
- CAP VERT BIO ENERGIES MONTBRISON (1er exercice social à arrêter - en 2021)	1 000	20.00	
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

B. DESGACHES
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées
Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021**

À l'assemblée générale de la société SEM Energies Loire Soleil,

En notre qualité de commissaire(s) aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé(s) ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 225-86 du code de commerce.



CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- 1 Nature de la convention : Avance en compte courant d'associé dans la société SAS METHAMOLY et rémunération de ce compte courant (convention en date du 30/03/2018) :
 - Montant du compte courant au 31/12/2021 : 69873.67 €
 - Taux de rémunération du compte courant : 5%
 - Montant des intérêts comptabilisés sur l'exercice sur l'exercice : 3109.71 €

- 2 Nature de la convention : Emprunt obligataire convertible dans la société ADVIVO et rémunération de cet emprunt (convention en date du 30/05/2016):
 - Montant de l'emprunt au 31/12/2021 : 333375 €
 - Taux de rémunération du compte courant : taux maximum fiscalement déductible au titre de l'exercice
 - Montant des intérêts comptabilisés sur l'exercice : 3916.49 €

- 3 Nature de la convention : Avance en compte courant d'associé dans la société PILAT SOLAIRE et rémunération de cette avance (convention en date du 05/06/2015):
 - Montant du compte courant au 31/12/2021 : 29927.86 €
 - Taux de rémunération du compte courant : taux maximum fiscalement déductible au titre de l'exercice
 - Montant des intérêts comptabilisés sur l'exercice : 3458.87 €

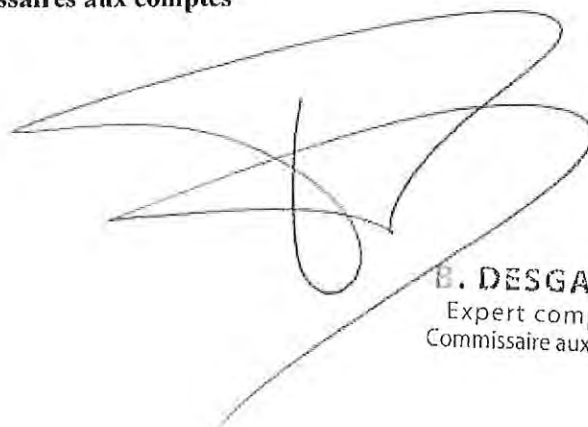
- 4 Nature de la convention : Avance en compte courant par la Communauté de Communes MONT PILAT et rémunération de cette avance :
 - Montant du compte courant au 31/12/2021 : 37500 €
 - Taux de rémunération du compte courant : 0%

- 5 Nature de la convention : Refacturation de frais de personnel du SIEL :
 - Montant de la facturation 2021 (facture à établir) : 8626.67 €

- 6 Nature de la convention : Emprunt obligataire convertible dans la société BILLOM ENERGIES et rémunération de cet emprunt :
- Montant de l'emprunt au 31/12/2020 ; 100000 €
 - Taux de rémunération du compte courant : 5%
 - Montant des intérêts comptabilisés sur l'exercice : 5000 €
- 7 Nature de la convention : Avance en compte courant d'associé dans la société SAS CAP VERTBIO ENERGIES et rémunération de ce compte courant :
- Montant du compte courant au 31/12/2021 : 511156.47 €
 - Montant des intérêts comptabilisés sur l'exercice sur l'exercice : 34921.57 €

A FIRMINY
Le 09/06/2021

B. DESGACHES
Commissaires aux comptes



B. DESGACHES
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

7- RAPPORT DE GESTION 2021 DE LA SPL OSER

M. SIMONE indique que le SIEL-TE Loire est membre depuis l'origine de la société publique locale d'efficacité énergétique - SPL OSER - créée par la Région Rhône-Alpes en 2013.

NOTE :

Les Sociétés Publiques Locales, au nombre de 420 environ sur le plan national, contribuent à la réalisation de différentes politiques locales, avec un champ d'intervention très large.

La SPL d'efficacité énergétique - SPL OSER - a pour objet, sur le territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, d'accompagner ses actionnaires dans la mise en œuvre de leur stratégie et de leurs projets de rénovation énergétique.

L'année 2021 a vu l'entrée de neuf nouveaux actionnaires au sein de la SPL OSER : Métropole de Lyon, Villes de Lyon, Thoiry, Le Bourget du Lac, Charbonnières-Les Bains, Saint-Pierre de Chartreuse, Loriol sur Drôme, Villeurbanne et Voiron. La Région Auvergne Rhône-Alpes demeure l'actionnaire majoritaire aux côtés de 29 communes (4 communes de 100 000 à 530 000 habitants, 7 communes de 30 000 à 50 000, 10 communes de 10 000 à 21 000 habitants et 8 communes de moins de 10 000 habitants). Parmi les actionnaires, le SIEL-TE Loire est le seul syndicat d'énergie.

Sur le plan de l'activité de la société :

- elle a été très dense pour les études amont dont les audits énergétiques et l'accompagnement à la rédaction du programme de travaux. La SPL a signé 16 marchés avec ses actionnaires pour ce type d'études qui préparent le lancement des opérations.
- l'activité opérationnelle se poursuit en mandat de maîtrise d'ouvrage avec des marchés signés dans les années précédentes et le lancement d'un nombre important de nouveaux mandats en 2021 : sept mandats pour les villes de Grigny, Albertville, Bourg en Bresse, Lyon, Eybens Le Bourget du Lac et un mandat pour la Métropole de Lyon portant sur un collège. Plusieurs mandats portent sur la rénovation énergétique de plusieurs établissements publics (2 groupes scolaires à Bourg en Bresse, 3 groupes scolaires dont un comportant une crèche et des bureaux à Lyon, 2 écoles et une salle polyvalente à Eybens, mandats qui permettent ainsi de massifier la rénovation énergétique).
- l'avancement opérationnel connaît un développement significatif sur les phases de contractualisation des marchés globaux de performance et la conception réalisation :
 - Une hausse d'activité sur la phase contractualisation grâce aux nouveaux mandats signés en 2021 ;
 - Pour la phase conception réalisation, une activité portant sur treize opérations en cours, avec des opérations d'importance sur le plan du volume des travaux à engager ;
 - La réception des travaux sur trois établissements, pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur le lycée Aragon Picasso à Givors (réalisé en B.E.A) et la réception de deux opérations en mandat de maîtrise d'ouvrage portant sur l'espace Jean Poperen, équipement qui accueille notamment les spectacles de la saison culturelle à Meyzieu et le groupe scolaire Cotfa à Annecy.
 - Une trentaine de sites en phase exploitation maintenance sur lesquels dans la grande majorité des cas la performance énergétique attendue a été atteinte ou dépassée.

L'exercice 2021 se traduit pour la SPL d'efficacité énergétique par :

- Un chiffre d'affaires de 2 064 923 €uros, largement constitué des travaux réalisés en tiers financement dans le cadre de baux emphytéotiques administratifs,
- Un montant d'honoraires perçus de 990 863 €uros.
- Une perte de 82 179 €uros.

L'article 1524-5, alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les organes délibérants des Collectivités Territoriales et leurs groupements actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil

d'Administration ou de Surveillance des sociétés d'économie mixte locales (SEML), ou le cas échéant de l'assemblée spéciale, ainsi que des SPL, SPLA et SEMOP.

Les représentants du SIEL-TE Loire, qui siègent en Assemblée Spéciale, désignés par le Bureau sont :

- M. Marc CHAVANNE - titulaire
- M. Pierre SIMONE - suppléant

Le rapport de gestion de la SPL OSER détaillant les éléments significatifs pour l'exercice 2021 est joint en annexe.

Il est demandé aux membres du Bureau, de bien vouloir :

Prendre acte du rapport de gestion 2021 de la société publique locale d'efficacité énergétique pour l'exercice 2021, joint en annexe ;

Autoriser Mme la Présidente à signer toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

VOTE :

Ont participé au vote les membres présents ou représentés :

Membres présents ou représentés	Sens du vote	Membres présents ou représentés	Sens du vote
Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente	OUI	Alain LIMOUSIN	OUI
Gérard BAROU	OUI	Serge RAULT	OUI
Henri BONADA	OUI	Gilles PERRONNET	OUI
Vincent BONNICI	OUI	Didier PICARD	OUI
Patricia CHAUVE	OUI	Pascal PONCET	OUI
Jean-Louis CHOUVELLON	OUI	Didier PONCET	OUI
Marianne DARFEUILLE	OUI	Daniel PRUD'HOMME	OUI
Sébastien DESHAYES	OUI	Séverine REYNAUD	
François DUMONT	OUI	Pierre SIMONE	OUI
Martial FAUCHET	OUI	Bernard SOUTRENON	OUI
Béatrice FOURNEL	OUI	Jean-Paul TISSOT	OUI
Michel GANDILHON	OUI	Pierre VERICEL	OUI
Thierry GOUBY	OUI	Xavier VILLARD	OUI
Stéphane HEYRAUD	OUI		

Le quorum étant atteint, les membres du Bureau ont validé ce dossier à l'unanimité.

Délibération adoptée :

Madame la Présidente expose :

VU l'article L 1524-5, alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que le SIEL-TE Loire est membre de la SPL d'Efficacité Énergétique - SPL OSER - depuis 2013 ;

CONSIDERANT que la SPL OSER a pour objet, sur le territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, d'accompagner ses actionnaires dans la mise en œuvre de leur stratégie et de leurs projets de rénovation énergétique ;

CONSIDERANT le rapport transmis le 30 juin 2022 par la SPL OSER.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire

PREND acte du rapport de gestion 2021 de la société publique locale OSER

AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes pièces à intervenir relative à ce dossier.



SPL OSER
Auvergne-Rhône-Alpes

SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Société publique locale au capital de 10 999 050 euros

Siège social : Hôtel de la Région Auvergne Rhône Alpes
1 Esplanade François Mitterrand
69002 LYON

RCS Lyon 791 623 069

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15/06/2022

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

NEUVIEME EXERCICE

Préambule

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. L'actionnariat

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

La société est composée de 32 actionnaires, représentés par 12 administrateurs et 29 censeurs.

Pour rappel,

Le Conseil d'Administration du 8 février 2021 a validé l'augmentation de capital de 107 000 euros visant à faire entrer la métropole du Grand Lyon, et les villes de Lyon et Thoiry portant ainsi le capital de la société à 10 908 050 €.

Le Conseil d'Administration du 19 novembre 2021 a validé l'augmentation de capital de 91 000 euros visant à faire entrer les villes de Charbonnières-les-Bains, Le Bourget-du-Lac, Loriol-sur-Drôme, Saint-Pierre-de-Chartreuse, Villeurbanne, et Voiron portant ainsi le capital de la société à 10 999 050 €.

2. Situation des mandats des administrateurs

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Actionnaires	Représentants	Actions	%
		735 278	66,85%
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur Xavier ODO		
	Madame Sophie BLACHERE		
	Monsieur Eric FOURNIER		
	Monsieur Emmanuel MANDON		
	Monsieur Yannick LUCOT		
	Madame Michèle CEDRIN		
	Monsieur Axel MARIN		
	Monsieur François CHEMIN		
Ville d'Annecy	Madame Magali MUGNIER	100 617	9,15%
Ville de Bourg-en-Bresse	Madame Charline LIOTIER	93 514	8,50%
		170 496	15,50%
Assemblée spéciale représentants les actionnaires ci-dessous :	Monsieur Vincent FRISTOT, Ville de Grenoble		
	Monsieur Christian DORANGE, Ville de Roanne		
Métropole du Grand Lyon S.I.E.L.		5 000	0,45%
		5 000	0,45%
Ville d'Aix-les-Bains		2 958	0,27%
Ville d'Ambérieu-en-Bugey		1 488	0,14%
Ville d'Annemasse		3 380	0,31%
Ville d'Eybens		1 000	0,09%
Ville d'Albertville		2 000	0,18%
Ville de Charbonnières-les-Bains		600	0,05%
Ville de Gières		630	0,06%
Ville de Grenoble		64 707	5,88%
Ville de Grigny		40 630	3,69%
Ville de La Motte-Servolex		1 300	0,12%
Ville de Le Bourget-du-Lac		600	0,05%
Ville de Loriol-sur-Drôme		700	0,06%
Ville de Lyon		5 000	0,45%
Ville de Megève		400	0,04%
Ville de Meyzieu		3 000	0,27%
Ville de Montmélian		8 138	0,74%
Ville de Passy		1 165	0,11%
Ville de Pont-de-Claix		1 100	0,10%
Ville de Rillieux-la-Pape		3 200	0,29%
Ville de Roanne		3 600	0,33%
Ville de Saint-Fons		1 700	0,15%
Ville de Saint-Pierre-de-Chartreuse		100	0,01%
Ville de Saint-Priest		4 100	0,37%
Ville de Thoiry		700	0,06%
Ville de Valserhône		1 200	0,11%
Ville de Villeurbanne		5 000	0,45%
Ville de Voiron		2 100	0,19%
Total des actions		1 099 905	100,00%

Mandataire	Qualité et fonctions	Nom et adresse de l'entité
Monsieur Xavier ODO	Conseiller Régional depuis 2021	Membre des commissions : - Finances, Ressources Humaines et Administration Générale - Transport - Enseignement Supérieur et recherche, Innovation
	Membres des Organismes Extérieurs en qualité de Conseiller régional - Titulaire	- Syndicat mixte des Transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise - Comité syndical : Vice président - INSPIRA - Comité syndical - Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts de Lyon - CREFOP - Comité plénier - CAEN - Académie de Lyon - CDCI du Rhône - Comité technique régional Compétitivité - Lyon II - Conseil de l'IETL - Lyon II - Université Lumière – CA - Lyon III - Conseil de l'IUT - Lyon 1 - Ecole Polytechnique Universitaire de Lyon - IUT Lyon 1 - Université Claude Bernard - Institut supérieur d'optométrie Lyon - EM Lyon – AG - Elue référent emploi formation Lyon Métropole - Ecole de la 2e chance du Rhône - Ecole centrale de Lyon - Conseil scientifique - ECEMA – Rhône - CROUS de Lyon - Saint-Etienne
		- Commission Permanente – SPIRAL - Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Lumière - Lyon II - Comité de pilotage du projet NANOBIO - Comité de bassin Rhône Méditerranée (+3 commissions géographiques) - Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics - Centre d'études européen – Rhône - Campus Veolia Rhin Rhône Méditerranée – Rhône - Association TDIE – Transports, Développement, Intermodalité, Environnement - ADULLACT - EPORA - Lycée Danielle Casanova Givors - LP Aragon Picasso Givors - Lycée privé Notre-Dame Givors - Lycée René Descartes Saint-Genis-Laval
	Membres des Organismes Extérieurs en qualité de Conseiller régional - Suppléant	- Lycée Ella Fitzgerald St-Romain-en-Gal (MC) - Lyon III Conseil Scientifique (CG) - CFA INTERFORA IFAIP - Saint-Fons (MP) - Faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud Charles Mérieux - IFAS - Lycée Jean-Marie Jacquard Oullins (M. Millet) - IFAS - UGECAM - La Maisonnée - Francheville (M. Millet) - IFSI CHU HCL Saint-Genis-Laval (M. Millet) - Etablissement public de coopération culturelle "Cité du Design - Ecole supérieure d'art et de design" (E. Mandon)
	Représentation du Président de la région Auvergne-Rhône-Alpes	- Axelera Auvergne-Rhône-Alpes Pôle de Compétitivité - Cluster Lumière - INDURA Auvergne-Rhône-Alpes - Comité technique SRESRI (Suppléant) - Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale - Commission académique de la carte scolaire - GT Transport scolaire et interurbain - CDR du CDG du Rhône
Maire de Grigny depuis 2014	Membres des organismes extérieurs en qualité de Maire de Grigny : - Vice-président du SMAGGA, en charge des ouvrages écreteurs - SIGERLY - Conférence Métropolitaine des Maires de la Métropole de Lyon	

Mandataire	Qualité et fonctions	Nom et adresse de l'entité
Madame Sophie BLACHERE		<p>SCC France SAS, 96 Rue des Trois Fontanot, 92744 Nanterre Cedex - salariée</p> <p>Syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe européen Toulouse Lyon</p> <p>Syndicat mixte des Transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise - Comité syndical</p> <p>AuvergneRhôneAlpes Energie Environnement – AG et bureau</p> <p>Building Information Modeling Auvergne Rhône Alpes</p> <p>Commission de concertation de l'enseignement privé Lyon</p> <p>Schéma de développement du réseau public de transport de l'électricité de Rhône Alpes</p> <p>Auvergne - Comité régional de concertation</p> <p>VEGEPOLYS Valley</p> <p>Lyon I Institut Techniques de réadaptation</p> <p>LY Formation (Ecoris)- Rhône</p> <p>LP Sermenaz Rillieux la Pape</p> <p>Institut de formation des pédicures podologues EIASS Rockefeller ICOGI</p> <p>Institut de formation en masso-kinésithérapie pour déficients de la vue(IFMKDV)</p> <p>Institut de formation en infirmier anesthésiste CHU HCL (Lyon 3) IADE de Lyon</p> <p>IFAS Lycée professionnel Marie Curie Villeurbanne</p> <p>Compétences Pro Rhône CFA du CREAP Caluire et Cuire</p> <p>Lycée André Cuzin Caluire et Cuire</p> <p>Lycée Magenta Villeurbanne</p> <p>Lycée Marie Curie Villeurbanne</p> <p>LP Frédéric Fays Villeurbanne</p> <p>Lycée StExupéry Cité scolaire Elie Vignal Caluire et Cuire</p> <p>Boisard Ecole de production</p>
Monsieur Eric FOURNIER	<p>Membre des Organismes Extérieurs en qualité de Conseiller régional - Titulaire</p> <p>Membres des Organismes Extérieurs en qualité de Conseiller régional - Suppléant</p> <p>Autres mandats</p> <p>Région Auvergne-Rhône-Alpes</p>	<p>- ANEM - Association Nationale des Elus de la Montagne</p> <p>- Association AMORCE</p> <p>- Association EUROMONTANA</p> <p>- Association pour la Mesure de la Pollution Atmosphérique d'Auvergne-Rhône-Alpes (ATMo) AG et CA</p> <p>- Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement - AG</p> <p>- Comité de pilotage du projet INES "Institut National de l'Energie Solaire"</p> <p>- EPF - Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie - 74</p> <p>- Fonds pour le développement d'une politique intermodale dans les transports dans le massif alpin</p> <p>- IFAS - Institut de Formation Aide-Soignant - CHI Mont-Blanc - SALLANCHES</p> <p>- LP PRIVE DU MONT BLANC - SALLANCHES (74) - TLP390</p> <p>- LYCEE DE CHAMONIX - CHAMONIX MONT BLANC (74) - TLP512</p> <p>- LYCEE MONT BLANC RENE DAYVE (74) - PASSY - TLP237</p> <p>- Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Aiguilles Rouges (Comité consultatif)</p> <p>- SAEM Alpes du Nord Aménagement Touristique - ANAT - Assemblée Générale & Conseil d'administration</p> <p>- Association TDIE - Transports, Développement, Intermodalité, Environnement (Suppléant)</p> <p>- LP HOTELIER FRANCOIS BISE - BONNEVILLE (74) - TLP231 (Suppléant)</p> <p>- LPO CHARLES PONCET - CLUSES (74) - TLP233 (Suppléant)</p> <p>- LYCEE GUILLAUME FICHET - BONNEVILLE (74) - TLP230 (Suppléant)</p> <p>- SMAG (Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois) 74 - Comité syndical (Suppléant)</p> <p>Maire de CHAMONIX-MONT-BLANC</p> <p>Président de la Communauté de communes du VALLEE de CHAMONIX</p> <p>Commission Montagne</p> <p>Commission Environnement et écologie positive</p> <p>Conseiller spécial</p>
Monsieur Emmunuel MANDON	Non communiqué à la date du 29/04/2022	
Monsieur Yannick LUCOT	Gérant	SCI Amétis
Madame Michèle CEDRIN	Vienne	1ère adjointe
	CA VIENNE CONDRIEU	Conseillère communautaire
	Organismes extérieurs	<p>Conseil d'Administration Inspira</p> <p>Conseil d'Administration Lycée Galilée</p> <p>Conseil d'Administration Lycée Agrotec</p> <p>Conseil d'Administration Lycée la Pléiade</p> <p>Conseil d'Administration Lycée Robin</p> <p>Conseil d'Administration Lycée Saint-Châles</p> <p>Conseil d'Administration Via Fluvia</p> <p>Bureau et Conseil d'Administration Cluster éco bâtiment</p>
Monsieur Axel MARIN	Aucun autre mandat	
Monsieur François CHEMIN	Aucun autre mandat	
Madame Magali MUGNIER	Non communiqué à la date du 29/04/2022	
Madame Charline LIOTIER	Sociétaire non gestionnaire	SCI DES QUATRES ROUTES, 14 Place de l'Eglise, 42560 Gumieres
Monsieur Vincent FRISTOT	Président du conseil d'administration, administrateur représentant la Ville de Grenoble	SEM Gaz et Electricité de Grenoble
	Président et membre du conseil de surveillance	SAS GreenAlp
	Administrateur représentant la Ville de Grenoble	SEM CCIAG Compagnie de Chauffage
	Administrateur représentant la Ville de Grenoble	SEM Innovia
	Administrateur représentant la Ville de Grenoble	SPL ALEC Agence locale de l'énergie
	Administrateur représentant Grenoble Alpes Métropole	EPFL-D Etablissement public foncier local
	Membre du bureau, comité syndical, représentant Grenoble Alpes Métropole	EP SCOT
	Administrateur, représentant Gaz et Electricité de Grenoble	FNCCR, Fédération Nationale des collectivités concédantes et régies
	Administrateur, représentant la SEM GEG	Fédération des EPL Entreprises publiques locales
Monsieur Christian DORANGE	Gérant majoritaire	SARL SMR au 3 place victor HUGO 42120 LE COTEAU

Le Conseil examine la situation des mandats des administrateurs et constate qu'aucun des mandats n'est parvenu à son terme.

En effet, il est rappelé que conformément aux statuts (art. 15) « le mandat des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements prend fin avec celui de l'assemblée qui les a désignés ».

3. La gouvernance

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Lors de sa réunion du 31 mai 2013, il a opté pour la séparation des fonctions de président et de directeur général.

4. Les dirigeants

4.1 - Le Président

La présidence du conseil d'administration est assurée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes représentée par M. Eric FOURNIER, désigné à cette fonction par le conseil d'administration du 25 avril 2016 pour la durée de son mandat d'administrateur. Le mandat a été renouvelé le 19 novembre 2021 pour la durée de son mandat d'administrateur.

4.2 - Le Directeur général

Le Directeur général est Monsieur Philippe TRUCHY, désigné par délibération du conseil d'administration du 31 mai 2013 et renouvelé lors du conseil d'administration du 25 avril 2016, puis du 8 avril 2019 pour un nouveau mandat expirant lors du conseil d'administration convoquant l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2021.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve des restrictions suivantes :

- Il devra se conformer aux règles mises en place au titre du contrôle analogue exercé par les collectivités actionnaires de la société dans le cadre de son statut d'organisme « in house » ;
- Il devra se conformer aux règles mises en place au titre des obligations de transparence et de concurrence résultant de son statut de pouvoir adjudicateur ;
- Il ne pourra passer aucun contrat de tiers investisseur avec une collectivité actionnaire sans un accord préalable du conseil d'administration.

4.3 - Le commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes titulaire est la société CABINET SERAPIONE, 445 Rue Lavoisier 38330 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN, représentée par Monsieur Nicolas SERAPIONE.

Il n'y a pas de commissaire aux comptes suppléant.

Le mandat a été accordé suite à la Commission d'appel d'offres de la SPL OSER du 26 juin 2019 pour une durée de 6 ans. Le mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2024.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

4.4 - Les changements intervenus au cours de l'exercice

Suite aux élections régionales en 2021, de nouveaux censeurs et administrateurs ont été désignés.

Le collège des membres de la commission d'appel d'offres, du Comité d'Engagements et d'Investissements, et de l'Assemblée Générale a été modifié en conséquence.

Le représentant à l'Assemblée Générale pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes, actionnaire principal, est désormais M. Frédéric BONNICHON, désigné par délibération du conseil régional du 19 juillet 2021.

Les règlements de l'assemblée spéciale et du conseil d'administration n'ont pas connu de modifications en 2021.

Les statuts ont été mis à jour en 2021.

Un livret de gouvernance qui synthétise le fonctionnement des instances de la Société est régulièrement mis à jour et communiqué aux nouveaux actionnaires.

4.5 - Le personnel de la société

Au 31 décembre 2021, l'effectif de la société se composait de 15 salariés, qui représentent 14.45 ETP (soit 13,23 ETP en moyenne sur l'année), 15 salariés en CDI, et aucun salarié en CDD.

Dont

- 12 cadres,
- 0 agent de maîtrise
- 2 employées
- 1 apprenti.

Il n'a pas été mis en place de modalités d'association des salariés aux résultats.

4.6 - Les locaux de l'entreprise

Depuis le 1^{er} septembre 2015, les bureaux de la société sont situés au 5 rue Eugène FAURE, 38000 Grenoble. La SPL OSER loue ces bureaux à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Une agence a été créée au 3 route de Clermont, 63530 Volvic. La SPL OSER loue un bureau à la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans.

II – PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

Nous vous proposons de vous présenter dans cette partie du rapport de gestion les résultats les plus significatifs dans les domaines comptables et financiers.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

1. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

L'exercice écoulé, qui est le neuvième de la société, se caractérise par des missions réparties principalement en deux types de marchés entre la société et les collectivités :

Pour les études en amont, dont les audits énergétiques et l'accompagnement à la rédaction du programme de travaux, l'activité a été plus soutenue que celle de l'exercice précédent avec la signature de 16 marchés contre 7 en 2020. Ces prestations sont effectuées via des marchés de prestations intellectuelles, d'une durée moyenne de l'ordre de 6 mois.

Pour la phase opérationnelle, l'activité se poursuit en mandat de maîtrise d'ouvrage sur une durée longue, couramment plus de dix ans avec la phase exploitation maintenance. L'activité s'est déroulée sur une majorité de mandats signés dans les années précédentes mais aussi sur la phase de lancement d'un nombre important de nouveaux mandats signés en 2021 (7 en 2021 contre 2 en 2020). Les collectivités concernées par ces nouveaux mandats sont soit des collectivités historiques, à savoir Grigny, Bourg-en-Bresse et Eybens, soit des collectivités ayant pris part plus récemment au capital telles que Albertville, Lyon, le Grand Lyon et Le Bourget-du-Lac, pour lesquelles la société est intervenue sur la phase en amont.

Plus marginalement l'activité a été réalisée via d'autres types de marchés notamment via une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à Passy.

L'activité pour les phases opérationnelles (Phase 2 contractualisation des marchés et Phase 3 Conception-réalisation) constitue, comme chaque année, la majorité des moyens mis en œuvre par la société, et également des honoraires, avec :

- Une hausse d'activité sur la phase contractualisation grâce aux nouveaux mandats signés en 2021.
- Pour la Phase Conception réalisation, une activité portant sur treize opérations en cours, avec des opérations d'importance sur le plan du volume des travaux à engager, mais représentant au global une activité légèrement plus faible que les années précédentes. Au cours de cette année 2021, se sont déroulées les réceptions d'une opération pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur le lycée Aragon Picasso à Givors (réalisée en B.E.A) et de deux opérations en mandat

de maîtrise d'ouvrage portant sur l'espace Jean Poperen à Meyzieu et le groupe scolaire Cotfa à Annecy.

Il convient de noter que l'activité a été très dense en phase d'audit, sur un grand nombre d'opérations, en bonne partie pour les collectivités ayant pris part plus récemment au capital de la SPL.

2. Analyse de l'évolution des affaires

2.1 - Activité économique

L'activité de la société s'est poursuivie durant l'année 2021 sur les phases classiquement développées pour les opérations réalisées en marché global de performance, avec en amont, des missions d'audits énergétiques, puis les mandats de maîtrise d'ouvrage. La phase exploitation maintenance prend de l'ampleur compte-tenu du nombre d'opérations réceptionnées, soit près d'une trentaine désormais au 31/12/2021.

Il est important de noter que la pandémie liée au COVID-19 a touché la société avec un impact sur son chiffre d'affaires et notamment sur le lancement de nouvelles opérations. En effet, en 2020 seulement deux mandats de maîtrise d'ouvrage ont été signés. Le nombre de mandats signés en 2021 (7) est le plus important sur une année jusqu'à présent, ce qui s'explique principalement par le nombre croissant d'actionnaires.

Par ailleurs, l'activité de la SPL sur l'année 2021 et le résultat négatif découle de plusieurs facteurs sur le plan du résultat financier :

Sur les moyens d'encadrement des équipes :

- Les phases de développement avec de nouveaux actionnaires nécessitent des moyens d'encadrement importants (directeur général, directeur technique, responsables de secteur) pour aboutir à un mandat de maîtrise d'ouvrage et le lancement d'une opération.
- Les recrutements successifs nécessitent également un encadrement significatif, sur une durée supérieure à 6 mois.
- L'évolution des effectifs, et ce sur un territoire régional, engendre une nécessaire évolution des méthodes et des partages de pratiques internes.

Sur le déroulement des opérations :

Le ralentissement lié au COVID-19, très fort en 2020, a eu un impact moindre en 2021 sur l'activité de la société. Cependant, cet impact persiste avec notamment l'allongement de la durée des opérations. Sur le plan économique, les évolutions sur le montant des honoraires, qui ont pu être acceptés par les collectivités dans certains cas, ne couvrent pas les moyens supplémentaires mis en œuvre par la société du fait de l'allongement de la durée d'intervention. D'une manière générale, lorsque les opérations de rénovation énergétique subissent des aléas, s'allongent, les moyens à

mettre en œuvre s'accroissent et l'activité économique de la SPL se trouve pénalisée.

Sur le renouvellement des marchés passés entre actionnaires et la société :

Il convient de rappeler que l'activité d'une SPL dépend de la sollicitation de ses actionnaires qui sont ses seuls clients.

Il est courant de constater un creux dans les sollicitations autour des périodes d'élections, et pour la SPL, les élections municipales ont un effet plus particulièrement significatif. Le faible renouvellement des contrats en 2020 a eu un impact, alors qu'il est essentiel que ce renouvellement soit le plus régulier possible pour maintenir une activité rentable économiquement, et permettre de répondre aux demandes à moindre coût.

2.2 - Organisation interne et adaptation aux besoins

Le recrutement d'un responsable d'opération à Lyon, en mars 2021, remplacé en octobre 2021, a contribué à accroître les moyens mis en œuvre pour répondre aux besoins des nouvelles collectivités sur le territoire de l'agglomération lyonnaise.

Une responsable d'opération a été recrutée à Grenoble en avril 2021 pour répondre aux besoins des collectivités sur les départements de l'Est de la Région.

Une assistante a été recrutée en avril 2021 pour renforcer l'équipe administrative et financière.

Un apprenti a été recruté en septembre 2021. Ce recrutement permet d'accompagner un jeune ingénieur qui complète sa formation par une spécialisation dans le domaine du bâtiment ; il a permis de soutenir l'activité importante des responsables d'opérations sur les audits énergétiques.

2.3 - Changement dans le mode de réalisation

Depuis plusieurs années et la fin des opérations en B.E.A, l'intervention en mandat de maîtrise d'ouvrage, s'est développée. Le mandat de maîtrise d'ouvrage répond bien aux demandes des collectivités.

La société a cherché à répondre favorablement à la plupart des demandes d'adaptations sur les mandats ; il est important de souligner que la société restera plus efficace si ces mandats sont basés sur les mêmes règles, afin d'éviter notamment une lourdeur de gestion administrative et financière.

Pour mémoire, les coûts journaliers proposés à l'ensemble des collectivités ont été actualisés lors du Conseil d'Administration du 21 avril 2021, l'évolution précédente datant du 26 mars 2018.

2.4 - Description des principaux risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée sont les suivants :

- Risque quant aux pics ou baisses d'activité engendrant des difficultés à répondre à toutes les demandes des collectivités et à assurer un plan de charge régulier.
- Risque quant aux capacités des collectivités à financer les projets de rénovation de leurs bâtiments publics, risque accru en cas de période de forte inflation.
- Risque d'allongement des opérations en cas de crise qui engendrerait des mesures de ralentissement, ou des retards de fourniture de matériaux, ou des hausses de coûts.
- Risque en cas de retard de paiement des avances de fonds en mandat de maîtrise d'ouvrage, notamment si les retards se cumulent sur plusieurs opérations.

2.5 - Utilisation des instruments financiers

La société a souscrit 28 comptes à terme de 250 000 euros chacun d'une durée de 5 ans pour les 20 premiers contractés en 2019 ; et d'une durée de 3 ans pour les 10 derniers contractés en 2020, l'ensemble auprès de la Caisse d'Epargne. Le montant de 7 millions d'euros permet à la Société d'obtenir un résultat financier bénéficiaire.

Le montant souscrit permet à la Société de percevoir des intérêts en fin de contrat. Une première enveloppe contractée le 1^{er} février 2019 de 12 comptes à terme est rémunérée au taux fixe de 0.80% par an. Une deuxième enveloppe contractée le 15 février 2019 de 8 comptes à terme est rémunérée au taux fixe de 0.66% par an. Une troisième enveloppe contractée le 7 décembre 2020 de 8 comptes à terme est rémunérée au taux fixe de 0.50% par an.

Pour mémoire, la société avait, en 2014 et dans le cadre du financement des trois lycées, Montgolfier à Annonay, la Pléiade à Pont-de-Chéruy et Amblard à Valence, souscrit des instruments de couverture des taux (« swaps ») auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, pour un montant de près de 4 M€ et une durée de 20 années d'amortissement. Ces instruments permettent de faire correspondre des financements à taux variables avec un loyer fixe, de sorte que la société ne soit pas exposée en cas d'évolution des taux.

2.6 - Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice

2.6.1 Activité économique

Depuis la clôture de l'exercice, l'activité économique de la société poursuit sa reprise avec la signature d'un second mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Grand Lyon en janvier 2022, un mandat avec la Ville de Grenoble, et un mandat avec la Ville de Saint-Fons. Un mandat est en cours de signature avec la commune de Villeurbanne.

L'activité est forte pour le premier trimestre du fait des 7 mandats signés en 2021 avec des actionnaires historiques mais aussi avec de nouveaux actionnaires.

Il est à noter qu'une négociation est en cours avec la Région pour pallier aux difficultés rencontrées sur l'opération de rénovation énergétique du Lycée La Fayette à Clermont Ferrand. Elle n'est pas provisionnée dans les comptes.

Enfin, un mois après le début la guerre en Ukraine, les hausses du coût de l'énergie et des matières premières commencent à créer des interrogations sur les plannings et le bon déroulement des opérations. Des échanges avec les collectivités concernées seront vraisemblablement nécessaires.

2.6.2 Trésorerie

La trésorerie est très satisfaisante. Le système de financement des opérations des collectivités étant basé sur un régime de demandes d'avances, la trésorerie est excédentaire.

L'objectif de règlement des fournisseurs se poursuit autour d'un délai de 20 jours à 30 jours après réception des factures. Cela présente un intérêt significatif pour les entreprises.

2.6.3 Vie sociale

Le Conseil d'Administration du 4 avril 2022 permettra d'ouvrir une augmentation de capital réservée à la Ville de Caluire-et-Cuire pour 44 000 euros.

2.6.4 Recrutement

La société est en cours de recrutement sur le territoire lyonnais d'un deuxième responsable d'opérations afin de répondre aux besoins des nouveaux actionnaires sur ce territoire.

2.7 - Activités en matière de recherche et de développement

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

2.8 - Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir

L'entrée de neuf nouveaux actionnaires dans la société et la prévision de nouvelles entrées de collectivités en 2022 doivent conduire à une forte hausse de l'activité pour les années à venir. Les effets seront visibles avec un décalage lié au besoin d'investissement humain nécessaire avant de parvenir à lancer les premières missions pour ces nouveaux actionnaires.

L'activité avec les actionnaires présents depuis plusieurs années, dont la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les communes qui disposent d'un gros patrimoine immobilier, représente une réserve conséquente à confirmer dans les faits par la signature de nouveaux marchés avec la société.

Le Décret tertiaire et les objectifs fixés de réduction des dépenses d'énergie impliquant des rénovations lourdes devraient inciter encore davantage les collectivités locales à rénover leur patrimoine.

Par ailleurs le financement des projets reste un sujet important pour les collectivités et la société poursuit ses efforts pour apporter ses compétences en assistance aux actionnaires. La mise en place des nouvelles règles de financement FEDER sur la fin du 1^{er} semestre 2022 est attendue par les collectivités locales.

Le contexte international, dont les évolutions créent de fortes incertitudes, aura vraisemblablement des impacts sur l'activité économique et dans le domaine du bâtiment sur la fourniture des matières premières nécessaires. Les conséquences qui pourraient être l'allongement des délais de réalisation des opérations et leur renchérissement constitue une source de questionnements.

Compte-tenu des marchés signés et des prévisions au cours des mois à venir, des efforts à poursuivre pour intégrer les nouveaux recrutements dans les pratiques de la société, l'exercice 2022 devrait se traduire par un résultat net proche de l'équilibre.

2.9 - Succursales

Outre son siège situé à l'hôtel de la Région Auvergne Rhône Alpes, la Société a six établissements :

- A Grenoble (38000, 5 rue Eugène FAURE) où sont situés ses bureaux et la majorité de son personnel ;
- A Volvic (63530, 3 route de Clermont) où a été créée une agence.

Au cours des années précédentes, des établissements ont été créés sur des sites où sont exploités une centrale photovoltaïque dans le cadre d'un B.E.A :

- A Grenoble (38000, 71 et 73 Rue Joseph Bouchayer, Groupe Scolaire Paul Painlevé)
- A Grenoble (38000, 55 et 59 Rue Ampère, Groupe Scolaire Ampère)
- A Givors (69700, 12 Chemin de la Côte à Cailloux, Lycée Aragon Picasso)
- A Saint-Priest-en-Jarez (42270, 63 Avenue Albert Raimond, Lycée Simone Weil)
- A Valence (26000, 43 rue Amblard, Lycée Amblard)

Il convient de préciser que la création d'établissement est obligatoire au-delà d'un seuil sur la puissance installée de la centrale photovoltaïque.

2.10 - Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société

au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2021 : les salariés ne détiennent pas de participation au capital de la Société.

2.11 - Exposé sur les résultats économiques et financiers

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 2 064 923 euros contre 3 558 440 euros au titre de l'exercice précédent ;
 - o La diminution du chiffre d'affaires est due à la livraison des derniers travaux conduits par la SPL en tiers financement. En effet, les travaux contractés par le biais de mandats de maîtrise d'ouvrage ne sont pas comptabilisés dans le chiffre d'affaires ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève ainsi à 2 470 923 euros contre 4 469 749 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 2 600 504 euros contre 4 653 739 euros au titre de l'exercice précédent ;
 - o Le montant reflète principalement les achats de travaux pour les opérations réalisées en B.E.A. Les coûts de structure propres s'élèvent à 1 143 159 euros contre 942 090 euros lors de l'exercice précédent, la progression étant essentiellement attribuable aux recrutements effectués en cours d'année 2021 ;
- Le résultat d'exploitation ressort négatif à -129 580 euros contre -183 989 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 652 328 euros contre 533 848 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 22.19 % ;
 - o Cette augmentation résulte pour l'essentiel du recrutement d'une assistante à Grenoble et de deux responsables d'opérations situés à Grenoble et à Lyon, ainsi que d'un apprenti à Grenoble ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 275 132 euros contre 228 963 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 20.16 % ;
- L'effectif salarié moyen s'élève à 13.23 contre 10.37 au titre de l'exercice précédent. Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire ;
- Le résultat financier s'élève à 47 701 euros contre 52 031 euros au titre de l'exercice précédent. Le gain s'explique par le placement en compte à terme d'excédents de trésorerie ;
- Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort négatif à 81 879 contre un résultat négatif à 131 959 euros pour l'exercice précédent ;

- ⇒ Compte tenu des éléments ci-dessus,
- Du résultat exceptionnel négatif de 300 euros contre un résultat positif de 100 743 euros pour l'exercice précédent, expliqué par le mécanisme de pénalités appliquées sur les B.E.A des deux groupes scolaires Painlevé et Elisée Chatin à Grenoble,
 - Le résultat de l'exercice se solde par **une perte de 82 179 euros contre 31 216 euros** pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce.

2.12 - Analyse de l'évolution des résultats

Depuis l'année 2019, qui marquait la signature des premiers mandats de maîtrise d'ouvrage, le résultat d'exploitation est négatif alors qu'il était positif de 2015 à 2018. L'allongement de la durée de certains projets, le ralentissement lié à la crise sanitaire expliquent une partie de ce constat. Il convient de souligner que la société est davantage soumise aux validations de la collectivité en mandat de maîtrise d'ouvrage, ce qui peut allonger le délai de réalisation des opérations.

Un nombre de projets lancés insuffisant dans les années antérieures a conduit à une activité plus faible en phase réalisation pour 2021, avec un impact sur le résultat.

Les recrutements et les moyens nécessaires d'encadrement ont mobilisés les équipes dans une adaptation de la société à une croissance prévisible.

Il est donc nécessaire de maintenir une certaine vigilance à la fois sur la régularité de l'activité de la société, sur la gestion des aléas dont les décalages de projets, et les impacts à prendre en compte sur les honoraires de la société.

Il convient de souligner l'importance des placements des excédents de trésorerie afin d'améliorer le résultat de la société.

Malgré tout, il est important de souligner que le résultat 2020 hors résultat exceptionnel approchait un résultat négatif de 132 K€ contre un résultat négatif 2021 de 82 K€, ce qui traduit une amélioration de la situation.

En termes de résultat, le déficit de l'exercice (82 k€) démontre :

- La sensibilité de la société aux aléas et ralentissements d'activité, aux retards des opérations,
- La nécessité d'une continuité de l'activité et le besoin de sollicitations régulières de la part des collectivités,

L'année 2021 a marqué la livraison du dernier projet signé en bail emphytéotique administratif qui concernait le lycée Aragon Picasso pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il est important de souligner que les résultats à prévoir sont dépendants du volume des opérations apportées par l'ensemble des actionnaires présents et futurs, la société s'étant organisée pour y faire face.

2.13 - Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les résultats des cinq derniers exercices, le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

2.14 - Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 82 179.48 euros en prélevant sur les autres réserves.

Réserve légale	30 887.36
Réserve légale après affectation	30 887.36
Autres réserves	505 072.76
Affectation du résultat 2021	- 82 179.48
Autres réserves après affectation	422 893.28

Le montant total ainsi généré au terme des 9 exercices est donc de **453 780.64 €**.

2.15 - Rappel des dividendes distribués au cours de 3 exercices précédents

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

2.16 - Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

2.17 - Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- Les factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu : leurs montants correspondent à 7 741.69 euros dont le règlement est intervenu en 2022 ;

- Les factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu : leurs montants représentent 97 964.27 €. Le recouvrement est prévu en 2022 ;
- Les demandes d'avances ou de remboursement échues non réglées à la date de clôture représentent respectivement 469 201.30 € et 32 999.89 €. Le recouvrement est prévu en 2022.

2.18 - Contrôle des commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

III – LES PARTICIPATIONS ET LES ACTIVITES DES FILIALES

La société ne dispose d'aucune participation dans une autre société et n'a aucune filiale.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration
Le Président
Monsieur Éric FOURNIER

ANNEXE 1 : BILAN ET COMPTES DE RÉSULTAT ET LEURS ANNEXES

SPL EFFICACITE ENERGETIQUE

1 ESP FRANCOIS MITERRAND

CS 20033 LYON 2EME

69002 LYON

Dossier financier de l'exercice en Euros

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Activité principale de l'entreprise : Rénovation énergétique des bâtiments publics

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels

Fait à MONTBONNOT SAINT MARTIN

Le 23/03/2022

Emilie VOLLERIN

Expert-Comptable

Cabinet E-VECA

90 ALLEE PRE MAYEN

38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN

06.30.57.52.33

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021

	Pages
- <i>Rapport de présentation</i>	1
COMPTES ANNUELS	
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Détail des comptes bilan actif passif</i>	6 à 9
- <i>Détail Compte de résultat</i>	10 à 13
- <i>Annexe</i>	14 à 23

Cabinet E-VECA

90 ALLEE PRE MAYEN

38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN

06.30.57.52.33



RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SPL EFFICACITE ENERGETIQUE
1 ESP FRANCOIS MITERRAND
CS 20033 LYON 2EME
69002 LYON

relatifs à l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	100 273 171.68 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	2 064 923.00 Euros
- Résultat net comptable,	(82 179.48) Euros

Fait à MONTBONNOT SAINT MARTIN
Le 23/03/2022

Emilie VOLLERIN
Expert-Comptable

SPL EFFICACITE ENERGETIQUE
1 ESP FRANCOIS MITERRAND
CS 20033 LYON 2EME
69002 LYON



COMPTES ANNUELS

Cabinet E-VECA
90 ALLEE PRE MAYEN

38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles	61 061.50	51 405.60	9 655.90	6 603.78	3 052.12	46.22	
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	81 004.94	64 342.38	16 662.56	18 839.11	2 176.55-	11.55-	
	Immobilisations en cours				2 243.97	2 243.97-	100.00-	
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	4 296.24		4 296.24	1 471.24	2 825.00	192.01		
Total II	146 362.68	115 747.98	30 614.70	29 158.10	1 456.60	5.00		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	43 817 983.42		43 817 983.42	44 983 615.11	1 165 631.69-	2.59-	
	Autres créances	43 613 732.02		43 613 732.02	22 455 976.99	21 157 755.03	94.22	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	12 786 136.32		12 786 136.32	12 586 786.23	199 350.09	1.58		
Charges constatées d'avance (3)	24 705.22		24 705.22	18 905.84	5 799.38	30.68		
Total III	100 242 556.98		100 242 556.98	80 045 284.17	20 197 272.81	25.23		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	100 388 919.66	115 747.98	100 273 171.68	80 074 442.27	20 198 729.41	25.22		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0.24
40 420 300.00

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 999 050) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 999 050.00	10 801 050.00	198 000.00	1.83
	Réserves				
	Réserve légale	30 887.36	30 887.36		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	505 072.76	536 288.99	31 216.23-	5.82-
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	82 179.48-	31 216.23-	50 963.25-	163.26-
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	11 452 830.64	11 337 010.12	115 820.52	1.02
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	30 093 647.57	31 763 014.85	1 669 367.28-	5.26-
	Concours bancaires courants	150.00	150.00		
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 615 529.95	3 915 475.32	700 054.63	17.88
	Dettes fiscales et sociales	7 402 709.68	7 587 355.72	184 646.04-	2.43-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	46 566 760.17	25 120 663.21	21 446 096.96	85.37	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	141 543.67	350 773.05	209 229.38-	59.65-
	Total IV	88 820 341.04	68 737 432.15	20 082 908.89	29.22
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		100 273 171.68	80 074 442.27	20 198 729.41	25.22

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

60 429 597.00 38 643 785.30